



Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Activités sportives Ville de Grenoble : pouvoir choisir 2 modules par an »

Compte rendu du 23/02/2026, relu et validé par toutes les parties

1. Réunion du 28/08/2025

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Céline Mennetrier, adjointe aux Sports
- Pierre-Loïc Chambon, directeur des Sports
- Justine Vincent, cheffe de service en charge des animations sportives

Représentant-es de l'interpellation citoyenne :

- Chrystel Chaland, porte-parole
- Marlène Jay, porte-parole

Animation et prise de notes ; service vie associative et citoyenne

- Antoine Gonthier, chargé de mission interpellations citoyennes

Contexte de la demande

Interpellation déposée le 24 juin 2025 (83 signatures au 28/08/2025) :

Nous souhaitons faire une interpellation citoyenne au sujet des activités sportives de la ville de Grenoble.

En effet, nous comprenons bien que l'objectif premier est de rendre les activités sportives accessibles au plus grand nombre mais le fait de ne pas pouvoir faire une activité sur l'ensemble de l'année est problématique en terme de progression et en terme d'organisation.

Si nous inscrivons les enfants à 1 activité sportive en début d'année avec la ville, il y a de fortes chances que pour la fin de l'année, toutes les activités sportives des club soient complètes, idem pour les adultes.

C'est vrai aussi dans l'autre sens, si nous n'avons pas de place en début d'année avec la ville alors nous allons chercher un club mais l'engagement sera sur toute l'année en club.

Nous avons déjà échangé avec d'autres participants à différentes activités sportives proposées par la mairie et nous avons une pétition avec plus d'une soixantaine de signatures.

Nous souhaitons échanger pour trouver un mode d'organisation qui conviennent à tous : ne pas avoir d'excès avec la possibilité de choisir beaucoup de cours mais avoir une constante en pouvant choisir au moins 2 modules pour un suivi sur l'année.

Problématique soulevée par les portes-paroles :

Auparavant, il était possible de s'inscrire aux activités sportives de la ville de Grenoble (pour les enfants comme pour les adultes) pour plusieurs modules, et sur chacun des deux semestres annuels.

Depuis la rentrée de septembre 2025, il n'est possible de s'inscrire qu'à une seule activité et sur un seul des deux semestres, sauf pour quelques activités particulières. **Cette nouvelle organisation ne permet pas la continuité de la pratique sur l'année** (difficile de rejoindre un club en cours d'année après une activité réalisée sur le premier semestre), et **rend plus difficile l'organisation des familles** en cas de changements d'activités entre les deux semestres.

Autre dysfonctionnement indépendants de ce changement : l'**absence de listes d'attente**, qui provoque un embouteillage lors des créneaux d'inscription en ligne, et favorise de plus les familles déjà bien organisées pour cela, ce qui va à l'encontre de la volonté de pluraliser l'accès aux activités sportives.

Notre objectif dans cette médiation : discuter d'un meilleur équilibre entre permettre au plus grand monde de découvrir une activité sportive tout en permettant aux pratiquant.e.s d'une activité d'avoir une régularité sur l'année (adulte ou enfant).

Présentation des objectifs politiques de ce changement par la ville de Grenoble

La ville a délibéré le 13 mars 2023 sur ses ambitions en matière de politique sportive pour la période 2023-2028. Parmi les priorités votées, il s'agit d'**accompagner les personnes les plus éloignées de la pratique physique et sportive, et plus généralement de pluraliser les activités sportives proposées par la Ville**. La pratique sportive proposée par Grenoble doit servir de tremplin pour lancer une activité sportive par ailleurs (adultes ou enfants), via l'inscription dans une association sportive, plutôt que de reproduire une logique de club dans lequel les participant.e.s se retrouveraient d'année en année.

C'est cet objectif qui a donné lieu au changement des règles sur les activités sportives, en ne permettant qu'une seule inscription par personne et par an dans un module, pour ouvrir davantage l'accès dans une optique de découverte. Les modules sont conçus comme indépendants les uns des autres, avec une progression sur un semestre, à part pour certaines activités particulières nécessitant un temps de pratique plus longue (dépassement de l'aquaphobie par exemple).

=> **Cet objectif politique a été clairement affirmé et va rester prioritaire dans les années à venir.**

=> La ville reconnaît cependant **plusieurs marges d'amélioration possibles pour fluidifier le fonctionnement et les inscriptions** aux activités sportives municipales.

Questions / réponses sur des éléments factuels

Quel est le niveau d'inscription aux activités ?

- Rentrée 2025-2026 : 75 % de taux d'inscription générique. (ce qui marche bien : piscine complet, escalade ; ce qui est moins rempli : nouveaux créneaux à la piscine Jean Bron...)
- Rentrée 2025-2026 : 86 % taux inscription enfants, 70 % adultes

- Observation 2024-2025 : pour le même semestre, 80 % des personnes inscrites à une seule activité, 17 % à deux activités, 3 % à trois activités.

Comment se situe Grenoble parmi les autres villes de même taille concernant les activités sportives ?

- Une situation qui ne paraît pas si différente d'ailleurs. Des équipements vieillissants liés à l'histoire de l'évolution urbaine de la ville, des rénovations en cours.
- Particularité de Grenoble : a conservé beaucoup de postes d'ETAPS (Educateur/trice Territorial des Activités Physiques et Sportives), ce qui permet à la Ville de mettre en œuvre une politique volontariste dans les écoles notamment.

Pistes de travail précises évoquées

Demande principale : permettre une inscription à l'année plutôt qu'au semestre

Pour cette année, la règle restera l'inscription à une seule activité sur un seul semestre, ce qui permet aussi de remettre le fonctionnement à plat. Pour la suite, l'enjeu est de diminuer l'offre sur des activités déjà bien pourvues dans les structures existantes, et de prioriser d'autres activités. Les règles d'inscription pour la rentrée 2026 pourraient évoluer, la proposition est d'**en rediscuter en février 2026** à partir d'un premier bilan interne de l'année ainsi que des retours des usagers.

Pistes émises dans la discussion :

- **Autoriser l'inscription à une activité sur un an, puis pas du tout sur l'année suivante** pour équilibre pratique annuelle et davantage de turn-over.
- **Autoriser l'inscription à deux modules par an pour les enfants** au moins

Listes d'attentes

Il y a beaucoup plus de demandes que de places sur certaines activités. En conséquence, de nombreuses personnes ne peuvent pas s'inscrire. Un système de liste d'attente, qui n'existe pas aujourd'hui, permettrait aux personnes qui n'ont pas eu de place de module de :

- rejoindre le module en cours de route en cas de défections d'inscrit.e.s
- être prioritaire pour le semestre suivant dans la même activité

=> La ville partage ce constat et a programmé l'installation d'un module de gestion des listes d'attentes dans son logiciel de gestion des activités sportives, qui devrait être opérationnel à la rentrée scolaire 2026.

=> Dés cette année, la ville va tester des moyens de rouvrir les places en cas de désistement à une activité, via un mail général informant de la réouverture de places dans les modules concernés. Une information va être passée sur la semaine où les désistements sont actés et les places rouvertes.

Timing des inscriptions

- Tout le monde s'accorde pour dire qu'une inscription en deux vagues (une avant le début de chaque semestre) est préférable à une seule vague pour diminuer la cohue au moment de l'ouverture.
- Idem pour la séparation entre les dates d'inscriptions pour les activités enfants / adultes, qui permettent de mieux s'organiser.

Développement de passerelles vers les clubs en fin de module

- En cours : informations systématique aux usagers via une liste de clubs sportifs
- Piste : intervention de quelques clubs lors de la dernière séance de l'activité concernée ?

Suites de la médiation

- La ville propose d'organiser la seconde réunion de médiation **mardi 3 février 2026 de 17h30 à 19h**, sous la forme d'un temps d'échange permettant d'évaluer l'année 2025-2026 et de proposer des évolutions possibles pour la rentrée 2026.
 - D'ici là, les porte paroles sont invitées à recueillir les avis des signataires de l'interpellation, et de constituer un groupe possiblement un peu plus large de représentants d'usagers en vue de cette réunion de février 2026 (représentants d'activités différentes, types de publics divers...).
- => envoi de la liste des signataires aux porte paroles de l'interpellation citoyenne.

2. Réunion du 03/02/2026

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Céline Mennetrier, adjointe aux Sports
- Pierre-Loïc Chambon, directeur des Sports
- Justine Vincent, cheffe de service en charge des animations sportives

Représentant-es de l'interpellation citoyenne :

- Chrystel Chaland, porte-parole
- Marlène Jay, porte-parole

Animation et prise de notes ; service vie associative et citoyenne

- Antoine Gonthier, chargé de mission interpellations citoyennes

Rappel du contexte de cette seconde réunion

A partir des intentions politiques présentées lors de la première réunion de médiation, ce temps de travail vise à préparer ensemble l'organisation des inscriptions aux activités sportives de la rentrée 2026, à partir du bilan de l'année 2025-2026 réalisé par la Direction des sports mais aussi des retours des usagers et des usagères représentés par les porte-paroles de l'interpellation citoyenne.

Présentation du bilan de l'année 2025/2026 par le service des sports

Taux d'inscriptions aux activités sportives en 2025/2026 avec la nouvelle organisation proposée :

- **Semestre 1 : 80 %** (contre 96 % l'année précédente). Quelques chiffres selon l'activité :
 - aquaform adulte : 80%
 - apprentissage natation adultes : 83%
 - apprentissage natation enfant : 100%
 - anim terrestre enfant : 77%
 - Anim terrestre adulte : 60% taux d'inscription

Part public féminin : 73%

Part par secteur : secteur 1 : 23% ; secteur 2 : 18% ; secteur 3 : 12% ; secteur 4 : 14% : secteur 5 : 6% ; secteur 6 : 19% ; hors Grenoble : 5%

- **Semestre 2 :**
 - avant réouverture aux inscrits sur le semestre 1 : 57 %
 - après réouverture des places aux inscrits du semestre 1: 80 %

Quelques exemples par activité :

- apprentissage natation enfant : 94%
- animations terrestres enfant : 70%
- apprentissage natation adulte : 80%
- aquaform : 83%
- animations terrestres adultes: 77%

Taux de nouveaux usagers : 50 % pour le semestre 1.

Pistes de travail pour la rentrée 2026

Des évolutions sont proposées pour poursuivre l'objectif de diversification des usagers-ères tout en prenant mieux en compte la demande de continuité de l'activité sur l'année issue des retours usagers-ères :

- **Décision de proposer l'inscription sur une année sportive entière**
 - Exception : l'apprentissage de la nage pour les enfants, qui sera proposé sur les deux semestres.
- **Maintien de la règle d'une seule activité possible par personne (une activité pour un an)**
 - Exception : l'inscription à une activité parent / enfant pourra se faire en plus d'une activité pour enfant et d'une activité pour l'adulte sous réserve de la faisabilité du paramétrage nécessaire sur la plateforme d'inscription.

Ensuite, l'objectif est d'améliorer le remplissage des activités. Pour cela plusieurs pistes seront mises en place à la rentrée 2026 :

- **Mise en place d'une liste d'attente** permettant d'ouvrir automatiquement de nouvelles places en cas d'absence après plusieurs séances à une activité. Le nombre exact de séance reste à déterminer selon les activités. Il reste aussi à sécuriser la faisabilité technique de cette mécanique).
- **Maintien de l'ouverture des inscriptions des activités non remplies aussi longtemps que possible** (à définir en lien avec les ETAPS, en fonction des objectifs-pédagogiques de chaque activité).
 - Si possible, ouverture d'abord à de nouvelles inscriptions, puis à des personnes déjà inscrites à une autre activité, dans l'objectif de mieux remplir les activités.
- **Améliorer la communication avec les usagers** (mails d'informations et de relance pour vérifier si les personnes veulent continuer ou pas en cas d'absences...)

D'autres pistes sont évoquées mais ne seront pas mis en œuvre à la rentrée 2026 (en réflexion pour la suite) :

- Piste à plus long terme (pas réalisable pour la rentrée 2026) : **organisation d'un tirage au sort en cas d'inscriptions plus nombreuses que les places disponibles**, pour éviter la course à l'inscription et améliorer l'équité.
- Autre piste suggérée par les porte paroles : **possibilité d'intégrer les activités sportives dans l'agenda des autres activités proposées aux familles grenobloises via le portail familles** (périscolaire, cantine), ce qui permettrait d'avoir une vision globale des activités / services proposées par la ville pour les usagers.

Par ailleurs, pour information, concernant les activités proposées, des évolutions sont au cours de réflexion.

Ainsi, certaines activités pourraient cesser d'être proposées par la Ville lorsqu'il existe une offre dans cette discipline portée par les clubs sportifs du territoire. Cela permettra de proposer à la place des activités relevant des priorités de la politique sportive municipale telles le sport santé, le savoir nager ou encore des activités parents-enfants.

=> les réflexions étant encore en cours sur ce sujet. La Ville informera l'ensemble des usagers-ères lorsque ces évolutions seront finalisées.

Suites de la médiation

- Publication et envoi du compte-rendu à l'ensemble des soutiens de l'interpellation citoyenne
- Communication de la ville sur la nouvelle organisation prévue pour la rentrée 2026 dans le courant du printemps 2026 auprès de tous les acteurs concernés (usagers, clubs)